

L'essentiel en bref

Le volume des affaires traitées par le Tribunal administratif fédéral en 2016 est resté à un niveau élevé. Au total, on dénombre 8102 dossiers entrants et 5147 affaires reprises de l'année précédente. Le nombre de dossiers liquidés se monte à 7517. La durée moyenne de procédure est de 212 jours.

Depuis le 1^{er} juillet, le Tribunal administratif fédéral ne compte plus cinq mais six cours. La nouvelle Cour VI est compétente pour le droit des étrangers et le droit de cité, l'aide sociale pour les Suisses de l'étranger ainsi que certains aspects du droit d'asile.

Avec la volonté de disposer d'un moyen adéquat pour répartir les ressources entre les cours, la Commission administrative a lancé en avril le projet EquiTAF. Une première étape consiste à évaluer la charge de travail liée aux différentes catégories d'affaire.

La loi fédérale sur le renseignement, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2017, attribue de nouvelles compétences au Tribunal administratif fédéral. Après la votation populaire du 25 septembre, un groupe de travail interne a engagé les premiers travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre du texte de loi. Il doit clarifier des questions concernant l'infrastructure, le personnel et le droit de procédure.



TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

1. Partie générale	52
Composition du tribunal	52
Organisation du tribunal	54
Commissions	55
Volume des affaires	56
Coordination de la jurisprudence	56
Administration du tribunal	57
Projets	58
Surveillance	58
Collaboration	59
2. Indications à l'intention du législateur	60
3. Statistiques	62

RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des
Etats,

Conformément à l'article 3, alinéa 3, de la loi sur le Tribunal administratif
fédéral, nous vous faisons parvenir ci-après notre rapport de gestion pour
l'année 2016.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés
au Conseil national et au Conseil des Etats, à l'expression de notre haute
considération.

Tribunal administratif fédéral

Le président: Jean-Luc Baechler
La secrétaire générale: Stephanie Rielle La Bella

Saint-Gall, 8 février 2017

1. PARTIE GÉNÉRALE

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Président: Jean-Luc Baechler
 Vice-présidente: Marianne Ryter

Commission administrative

Président: Jean-Luc Baechler
 Vice-présidente: Marianne Ryter
 Membres: Gérald Bovier
 Franziska Schneider
 William Waeber

Conférence des présidents

Président: Vito Valenti, président Cour III
 Membres: Salome Zimmermann, présidente Cour I
 Francesco Brentani, président Cour II (dès le 16.3)
 Ronald Flury, président a.i. Cour II (du 1.2 au 15.3)
 Hans Urech, président Cour II (au 31.1)
 Walter Lang, président Cour IV
 Muriel Beck Kadima, présidente Cour V
 Blaise Vuille, président Cour VI (dès le 1.7)

Etat-major des organes de direction

Secrétaire générale: Stephanie Rielle La Bella (dès le 1.11)
 Secrétaire générale a.i.: Sara Szabo (du 1.8 au 31.10)
 Secrétaire général: Urs Janett (jusqu'au 31.7)
 Suppléant a.i.: Bernhard Fasel (dès le 1.8)
 Suppléante a.i.: Sara Szabo (jusqu'au 31.7)

Cours

Cour I

Présidente: Salome Zimmermann
 Membres: Christine Ackermann
 Christoph Bandli
 Michael Beusch
 Jérôme Candrian
 Kathrin Dietrich Maurizio Greppi
 Marie-Chantal May Canellas
 Pascal Mollard
 Claudia Pasqualetto Péquignot
 Daniel Riedo
 Marianne Ryter
 Jürg Steiger

Cour II

Président: Francesco Brentani (dès le 16.3)
 Ronald Flury (président a.i. du 1.2 au 15.3)
 Hans Urech (président jusqu'au 31.1)

Membres: Maria Amgwerd
 Pietro Angeli-Busi
 David Aschmann
 Jean-Luc Baechler
 Stephan Breitenmoser
 Vera Marantelli-Sonanini
 Pascal Richard
 Eva Schneeberger
 Marc Steiner
 Philippe Weissenberger

Cour III

Président: Vito Valenti

Membres: Caroline Ausegger
 Michela Bürki Moreni
 Viktoria Helfenstein (dès le 1.7)
 Madeleine Hirsig-Vouilloz
 Michael Peterli-Caruel
 Christoph Rohrer
 Franziska Schneider
 Daniel Stufetti
 Beat Weber David Weiss

Cour IV

Président: Walter Lang

Membres: Gérald Bovier
 Daniela Brüscheweiler
 Daniele Cattaneo
 Claudia Cotting-Schalch
 Yanick Felley
 Fulvio Haefeli
 Gérard Scherrer
 Hans Schürch
 Nina Spälti
 Giannakitsas Bendicht
 Tellenbach Contessina Theis
 Simon Thurnheer (dès le 1.7)
 Thomas Wespi
 Martin Zoller (jusqu'au 31.5)

Cour V

Présidente:	Muriel Beck Kadima
Membres:	Emilia Antonioni Luftensteiner
	François Badoud
	Barbara Balmelli-Mühlematter (dès le 1.4)
	Sylvie Cossy
	Gabriela Freihofer
	Markus König
	Christa Luterbacher
	Esther Marti
	Jean-Pierre Monnet
	Regula Schenker Senn
	Walter Stöckli (jusqu'au 31.3)
	William Waeber
	David R. Wenger
	Daniel Willisegger

Cour VI (dès le 1.7; jusqu'au 30.6 Cour III, Chambre 2)

Présidente:	Blaise Vuille
Membres:	Yannick Antoniazza-Hafner
	Jenny de Coulon Scuntaro
	Antonio Imoberdorf
	Martin Kayser
	Marianne Teuscher
	Andreas Trommer

Durant l'exercice sous revue, la présidence et la vice-présidence du tribunal ont été exercées respectivement par *Jean-Luc Baechler* et *Marianne Ryter*. Outre le président et la vice-présidente, la Commission administrative se composait de *Gérald Bovier*, de *Franziska Schneider* et de *William Waeber*. Depuis le 1^{er} juillet, le Tribunal administratif fédéral ne compte plus cinq, mais six cours. *Salome Zimmermann* a présidé la Cour I. La Cour II a été présidée par *Hans Urech* jusqu'à fin janvier, puis par *Francesco Brentani*, élu le 15 mars et entré en fonction le 16 mars. Entre-temps, la présidence a été assurée ad interim par *Ronald Flury*. *Vito Valenti* a présidé la Cour III, *Walter Lang* la Cour IV, *Muriel Beck Kadima* la Cour V; *Blaise Vuille* a présidé la Cour VI dès le 1^{er} juillet.

Walter Stöckli et *Martin Zoller* ont pris leur retraite. Le juge *Martin Kayser*, élu par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) le 23 septembre 2015, a pris ses fonctions au début de l'année. Elue le même jour également en qualité de juge administrative fédérale, *Barbara Balmelli-Mühlematter* a exercé sa fonction depuis le 1^{er} avril. *Viktoria Helfenstein* et *Simon Thurnheer*, tous deux élus le 16 mars, sont entrés en fonction le 1^{er} juillet.

Le secrétaire général *Urs Janett* a quitté le tribunal à la fin du mois de juillet, après avoir été élu au Conseil d'Etat du canton d'Uri. Pour le remplacer, la Cour plénière a nommé le 13 septembre *Stephanie Rielle La Bella*, alors cheffe du secteur Ressources humaines + Organisation. Jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle secrétaire générale, l'intérim a été assuré par *Sara Szabo*. *Bernhard Fasel* a assuré le rôle de secrétaire général suppléant ad interim dès le 1^{er} août.

Organisation du tribunal

Cour plénière

Durant l'exercice, la Cour plénière a siégé à cinq reprises en séance ordinaire (exercice précédent: 4). A l'ordre du jour figuraient entre autres les remerciements aux juges sortants et l'assermentation des nouveaux juges. Lors d'une séance extraordinaire en septembre, elle a nommé *Stephanie Rielle La Bella* comme nouvelle secrétaire générale. Succédant à *Urs Janett*, cette dernière est entrée en fonction le 1^{er} novembre.

En septembre également, la Cour plénière s'est retrouvée pour une retraite de deux jours consacrée aux thèmes de la conduite et de la communication. Lors de la séance du 25 octobre, elle a élu les présidents et présidentes de cour pour la période de fonction 2017/2018, à savoir: Salome Zimmermann, Cour I; Francesco Brenntani, Cour II; Vito Valenti, Cour III; Nina Spälti Giannakitsas, Cour IV; Christa Luterbacher, Cour V; Blaise Vuille, Cour VI. En décembre, la Cour plénière a procédé à la constitution des cours ce qu'elle fait régulièrement tous les deux ans. Dans le cadre du projet de réorganisation du tribunal GO 2016, elle a décidé de transférer un poste de la Cour II à la Cour III à titre provisoire pour une durée de deux ans et un poste de juge de la Cour IV à la Cour VI à titre définitif dès janvier 2017.

Commission administrative

La Commission administrative a siégé à 16 reprises au cours de l'année sous revue (exercice précédent: 17), dont une fois sous la forme d'une retraite et trois fois avec la Conférence des présidents (exercice précédent: 3).

En janvier, elle a confié au Secrétariat général la mise en œuvre du projet GO 2016 avec la réorganisation et décharge de la Cour III ainsi que la création d'une sixième cour. Elle s'est aussi impliquée dans plusieurs projets visant à optimiser les structures et outils de direction au tribunal. Elle a ainsi adopté les décisions de principe nécessaires à la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale et ordonné la réalisation du projet. La commission a également posé les jalons du développement du plan de carrière pour les greffiers, de quoi offrir au plus grand groupe de collaborateurs du tribunal des perspectives professionnelles intéressantes et renforcer leur fidélisation. Le pool de greffiers, créé et géré par la commission, est un instrument au niveau du tribunal qui permet de mieux faire face à l'évolution de la charge de travail dans les cours. Le pool comprend six greffiers, dont deux internes et quatre recrutés à l'extérieur.

La Commission administrative a défini le cadre général pour les festivités liées au dixième anniversaire du tribunal en 2017 et confié l'organisation à un comité ad hoc. Elle a aussi plusieurs fois rencontré les présidents et présidentes de cour pour évoquer des thèmes liés à la conduite et faire avancer le projet EquiTAF. Ce projet vise à mettre au point un système simple et pragmatique, permettant une répartition adéquate des ressources entre les cours.

Conférence des présidents

La Conférence des présidents est compétente en particulier pour la coordination de la jurisprudence. Durant l'année sous revue, elle s'est réunie à huit reprises. La conférence a entre autres procédé à des mises à jour du guide de jurisprudence en matière de droit de procédure. La fiche de décision, entièrement remaniée en 2015, a ensuite été adaptée afin de structurer plus clairement la procédure de circulation et de mettre en évidence les différentes possibilités de documentation des arrêts. En outre, le formulaire recense des données complémentaires utiles pour les statistiques. La Conférence des présidents s'est aussi prononcée sur la mise en œuvre de la politique en matière de publication et de documentation et sur l'examen stratégique de la pratique à cet égard. Dans ce cadre, la directive sur la documentation des décisions a été révisée. Pour les détails, il est renvoyé au rapport de la Commission de rédaction ci-après. Finalement, la conférence s'est aussi impliquée dans les projets GO 2016 et EquiTAF.

Commissions

Commission de rédaction

La Commission de rédaction est responsable de l'orientation stratégique du processus de publication et de documentation des arrêts du Tribunal administratif fédéral et de sa mise en œuvre. En publiant les arrêts sur son site Internet et dans le recueil officiel des arrêts du Tribunal administratif fédéral (ATAF), le tribunal garantit la transparence de sa jurisprudence. La documentation interne contribue à la coordination et à la cohérence de la jurisprudence et sert au maintien et au transfert des connaissances. Durant l'année sous revue, la commission s'est réunie à 17 reprises, dont une fois sous la forme d'une retraite d'une journée. Elle était composée de trois juges et d'une greffière.

Durant l'exercice sous revue, la commission a analysé les résultats de l'enquête sur la perception interne et externe des ATAF et déduit les mesures à prendre. Ainsi, dès 2017, les ATAF ne seront plus publiés sous la forme de cahiers, mais uniquement sur le site Internet du tribunal au fur et à mesure qu'ils sont rendus. Les arrêts sont ensuite regroupés par matières et publiés en version papier dans un volume pour chaque année de publication. En outre, le tribunal publie d'autres arrêts qui présentent une importance particulière sur son site Internet, sous la rubrique «Arrêts de référence».

Comité de conciliation

Le Comité de conciliation intervient dans le règlement de différends survenant entre juges. Durant l'année sous revue, la juge Vera Marantelli (Cour II) a repris la présidence des mains de Martin Zoller (Cour IV), parti à la retraite. La suppléance a incombé à Kathrin Dietrich (Cour I), laquelle sera remplacée suite à son élection à la Commission administrative par Christine Ackermann (Cour I) dès le 1^{er} janvier 2017. Au nombre des nouveaux membres élus, on doit mentionner Contessina Theis (Cour IV) et Martin Kayser (Cour VI); ce dernier succède à Ronald Flury (Cour II) qui a démissionné à la fin de l'année. L'organe est complété par Michela Bürki Moreni (Cour III). Le comité a été saisi à deux reprises durant l'exercice sous revue.

Commission du personnel

La Commission du personnel (PEKO) représente les intérêts des collaborateurs et promeut l'échange ainsi que la collaboration entre les organes de direction et le personnel. Durant l'année sous revue, la commission a rendu un avis sur l'analyse des réseaux et entretenu un échange régulier avec les responsables du secteur HR+O (Ressources humaines + Organisation) ainsi que la secrétaire générale. Au nombre des thèmes traités ont figuré la rémunération, le plan de carrière, l'adaptation de la directive sur le temps de travail, la directive sur la formation continue, la directive sur les activités accessoires, le profil de compétences pour la fonction de greffier ainsi que la création d'une commission de conciliation pour les collaborateurs et collaboratrices du tribunal.

Délégués à l'égalité des chances

Les délégué(e)s à l'égalité des chances veillent en matière de conditions de travail au tribunal à la concrétisation de l'égalité des chances pour tous les juges, collaborateurs et collaboratrices. Ils ont à nouveau traité de nombreux cas durant l'année sous revue et se sont impliqués dans des projets. Une commission de conciliation formelle au sens de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes sera en outre instaurée en 2017.

Volume des affaires

Vue d'ensemble

Les statistiques détaillées sur la charge de travail durant l'année sous revue se trouvent aux pages 62 et suivantes du présent rapport. Le Tribunal administratif fédéral a repris au 1^{er} janvier 5147 dossiers de l'année précédente.

Jusqu'à la fin de l'année sous revue, on dénombre 8102 nouvelles affaires (exercice précédent: 8465) contre 7517 cas liquidés (exercice précédent: 7869). Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, le nombre des affaires pendantes a ainsi augmenté de 585 (11%) pour atteindre 5732. La charge de travail a pu être globalement maîtrisée dans les délais requis. La durée moyenne des procédures était de 212 jours (exercice précédent: 182). A la fin de l'année, le nombre de procédures pendantes depuis plus de deux ans était de 391 (exercice précédent: 239). Les affaires introduites et les affaires liquidées se répartissent entre les cinq – six depuis le 1^{er} juillet – cours comme suit:

Cours	Introduites	Liquidées
Cour I	761	666
Cour II	444	424
Cour III, jusqu'au 30.6 Cour III, Chambre 1	677	742
Cour IV	2619	2388
Cour V	2493	2296
Cour VI, jusqu'au 30.6 Cour III, Chambre 2	1108	1001
Total	8102	7517

Procédures de consultation

Le Tribunal administratif fédéral a été invité par le Parlement, le Conseil fédéral ou l'administration fédérale à prendre position sur onze projets de lois et d'ordonnances (exercice précédent: 15). Sur le fond, le tribunal ne s'est prononcé que sur la révision de la LTF.

Coordination de la jurisprudence

Au niveau de la coordination entre les cours, une procédure au sens de l'art. 25 LTAF a été menée durant l'année sous revue. La Conférence des présidents a en outre statué sur plusieurs questions de droit de procédure qui concernent toutes les cours au sens de l'art. 17 al. 2 let. b LTAF. Ainsi, elle a par exemple précisé les conditions auxquelles des arrêts peuvent être communiqués aux parties, ainsi qu'aux personnes ou aux autorités jusque-là non parties à la procédure.

La coordination des questions qui relèvent exclusivement du droit d'asile – sur le plan matériel ou procédural – relève du Règlement régissant la coopération entre les Cours IV et V du Tribunal administratif fédéral (RECOCO).

Administration du tribunal

Fonctionnement

Au-delà de l'activité courante du tribunal, divers projets ont pu être poursuivis ou menés à terme durant l'année sous revue. Le système de téléphonie fixe de la Confédération étant arrivé à la fin de son cycle de vie, tous les appareils ont été remplacés par une nouvelle installation de communication. L'année sous revue a en outre été l'occasion de faire des premières expériences avec les recours électroniques via les plateformes de messagerie reconnues PrivaSphere et IncaMail. Pour sa part, le Tribunal administratif fédéral continue de communiquer avec les parties aux procédures par écrit via la poste.

L'approbation par le peuple, le 25 septembre, de la nouvelle loi sur le renseignement a nécessité des travaux de mise en place conséquents. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du personnel, diverses mesures ont été prises visant à améliorer l'attractivité du travail au sein du tribunal et à fidéliser le personnel. Finalement, les festivités en lien avec le 10^e anniversaire du Tribunal administratif fédéral en 2017 ont été préparées.

Personnel

En fin d'année, l'effectif du Tribunal administratif fédéral se montait à 398 personnes: 72 juges (soit 64,90 postes), 215 greffiers (soit 184,50 postes), 42 collaboratrices des chancelleries de cour (soit 36,60 postes) et 69 collaborateurs et collaboratrices au Secrétariat général (soit 61,60 postes). En outre, le tribunal a assuré la formation de trois apprentis et a permis à 23 étudiants de faire un stage. Ces postes de formation ne sont pas compris dans les statistiques ci-après.

Concernant les langues, 66,3% de l'effectif était de langue allemande, 25,9% de langue française, 7,0% de langue italienne et 0,8% d'une autre langue. De la sorte, les communautés linguistiques du pays sont très bien représentées. Il convient néanmoins de noter qu'il est difficile de pourvoir les postes qui exigent le français ou l'italien comme langue principale.

S'agissant de la répartition entre hommes et femmes, 55,8% des postes étaient occupés par des femmes à la fin de l'année. Ce taux était de 39,8% pour les juges, de 54,9% pour les greffiers, de 100% pour le personnel des chancelleries de cour et de 49,3% pour le personnel du Secrétariat général. La moitié des juges et 52,2% des employés travaillaient à temps partiel, avec un taux d'occupation compris entre 40 et 90%. Globalement de 10,6% (année précédente: 8,3%), le taux de fluctuation a été de

4,2% pour les juges, de 12,1% pour les greffiers et de 11,7% pour le reste du personnel.

Finances

Les revenus se montent à 4 070 434 francs et les charges à 76 214 424 francs. Le taux de couverture est ainsi de 5,3%. Par rapport à l'exercice précédent, on constate une diminution des revenus de 527 266 francs ou 11,5%. Concernant les émoluments, les revenus accusent une diminution de 319 536 francs ou 7,6% par rapport à l'exercice précédent; le nombre des procédures donnant lieu à des émoluments a diminué de 2,5%. Par rapport à l'année précédente, les dépenses accusent une diminution de 928 807 francs, soit 1,2%. Les charges en personnel ont diminué de 754 121 francs et les charges en biens et services et autres charges d'exploitation augmenté de 221 487 francs. Ces postes englobent la répercussion des coûts pour les prestations en faveur du Tribunal fédéral des brevets à hauteur de 150 748 francs, ce qui diminue d'autant les charges. Aucun investissement n'a été nécessaire durant l'année sous revue. Les amortissements représentent un montant de 44 410 francs au titre principalement du véhicule automobile, d'équipements de cuisine, de scanners ainsi que du système de prêt self-service de la bibliothèque.

Relations publiques

Durant l'année sous revue, le Tribunal administratif fédéral a publié au total 21 communiqués de presse (année précédente: 26), dont 18 (année précédente: 22) concernaient la jurisprudence et 3 (année précédente: 4) le fonctionnement du tribunal. Parmi les affaires qui ont particulièrement intéressé l'opinion publique, on mentionnera les arrêts en lien avec les demandes d'assistance judiciaire des Pays-Bas et de la France, l'arrêt de principe rendu dans le domaine de la médecine hautement spécialisée, ainsi que l'arrêt en droit d'asile concernant les transferts en Italie dans le cadre du règlement Dublin. A la fin de l'année, 39 (année précédente: 35) journalistes étaient accrédités au tribunal. La réorganisation en six cours a entraîné une adaptation des outils de communication internes et externes. En outre, la brochure a été complètement remaniée en prévision du 10^e anniversaire du tribunal.

Projets

EquiTAF

Le projet EquiTAF vise à mettre au point un système simple et pragmatique permettant une répartition adéquate des ressources entre les cours. L'idée est aussi de pouvoir définir plus précisément des buts et de prendre des mesures sur la base de données pertinentes et comparables relatives à la charge de travail.

L'élaboration du système repose d'une part sur l'expérience et l'expertise des cours, d'autre part sur les outils informatiques et de contrôle disponibles. La Commission administrative a adopté le mandat du projet le 5 avril. Les premiers travaux consistent à compléter les statistiques des procédures avec la charge de travail. Les cours ont été impliqués dans le projet afin d'assurer l'acceptation du système. Durant l'année sous revue, elles ont procédé à des évaluations de la charge de travail pour différentes catégories d'affaires à l'aide d'un cadre général approuvé par la Commission administrative.

Le projet est conçu sur le long terme pour assurer la phase de rodage nécessaire dudit système. La mise en service définitive du système, et donc la clôture du projet, est prévue pour décembre 2018.

Organisation du tribunal 2016 (GO 2016)

Au cours du premier semestre de l'année sous revue, le Secrétariat général et les cours ont travaillé intensément à la mise en œuvre de la réorganisation du tribunal. Ainsi, la nouvelle Cour VI a pu commencer à fonctionner le 1^{er} juillet comme prévu. Elle est compétente pour le droit des étrangers et le droit de cité, le droit en matière d'aide sociale pour les Suisses de l'étranger ainsi que pour certains aspects du droit d'asile. La restructuration se base sur une décision du plénum du 17 novembre 2015. Elle permet une répartition plus efficace et plus équilibrée de la charge de travail. Au 1^{er} juillet également, la chambre 1 de la Cour III a repris sa tâche en tant que Cour III indépendante, après réorganisation de ses ressources.

Le 13 décembre, la Cour plénière a décidé de transférer un poste de juge des Cours IV et V à la Cour VI. Cette mesure, qui vise toujours une meilleure répartition de la charge de travail entre les cours, offre aussi une plus grande flexibilité en cas d'importante augmentation des nouveaux dossiers.

NMG

Durant l'année sous revue, le Tribunal administratif fédéral a pu clore les travaux en lien avec la mise en œuvre

du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG). Les processus de budgétisation et de fixation des objectifs ont été adaptés et appliqués pour la première fois au budget et aux objectifs du tribunal 2017. Il s'agit désormais pour le tribunal de faire ses premières expériences avec ces nouveaux outils et d'optimiser au besoin les processus.

Loi sur le renseignement

Après la votation populaire du 25 septembre, un groupe de travail interne a entrepris les premiers travaux préparatoires en lien avec la loi fédérale sur le renseignement (loi sur le renseignement, LRens). Cette loi, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2017, attribue de nouvelles compétences au Tribunal administratif fédéral. Les questions à clarifier par le groupe de travail concernaient l'infrastructure, le personnel et le droit de procédure, à savoir pour l'essentiel la sécurité des lieux, la garantie de la confidentialité et le traitement dans les délais des requêtes de recherches d'informations soumises à autorisation. Au niveau juridique, il s'est agi d'une part de modifier le règlement du Tribunal administratif fédéral du 17 avril 2008 (RTAF, RS 173.320.1), en y ajoutant les nouvelles matières avec indication de la cour compétente, et d'autre part d'adapter le règlement de ladite cour.

Surveillance

Commissions fédérales d'estimation

La Délégation de surveillance des Commissions fédérales d'estimation (CFE), qui se compose toujours de juges et de collaborateurs de la Chambre 1 de la Cour I, était formée durant l'année sous revue des juges Claudia Pasqualetto Péquignot, Christoph Bandli (jusqu'à fin janvier) et Maurizio Greppi (dès avril), ainsi que du greffier Bernhard Keller. Outre l'examen des rapports annuels des 13 arrondissements, l'essentiel de l'activité de surveillance a porté sur la commission du 10^e arrondissement (Zurich), plus précisément sur le renouvellement de la présidence. Après la mise au concours des postes, la Cour plénière a élu un président et deux vice-présidents; il a aussi désigné une vice-présidente extraordinaire.

Tribunal fédéral

La séance consacrée à la surveillance du tribunal, tenue avec la Commission administrative du Tribunal fédéral le 31 mars à Lucerne, a permis de discuter du rapport de gestion 2015, des comptes 2015 et du budget 2017. L'or-

ganisation du tribunal, notamment l'état du projet de réorganisation des cours, de même que la situation dans le domaine de l'asile ont aussi été évoquées.

Lors de la séance du 14 octobre à Saint-Gall, il a été question de la charge de travail, du besoin en postes de juges supplémentaires pour le domaine de l'asile et de la difficulté à repourvoir les postes exigeant le français comme langue principale. En outre, les expériences avec la sixième cour ont donné lieu à un premier bilan. La discussion a aussi porté sur le budget 2017, sur la nomination de la direction du Secrétariat général, ainsi que sur l'état du projet d'introduction de dossiers électroniques au Tribunal fédéral et dans les tribunaux cantonaux.

Durant l'année sous revue, trois dénonciations en matière de surveillance ont été déposées auprès du Tribunal fédéral. Dans un cas, la dénonciation a fait l'objet d'un non-lieu; les deux autres cas sont encore pendants.

Assemblée fédérale

Le 18 avril a eu lieu une séance avec les sous-commissions Tribunaux/MPC de la Commission de gestion des Chambres fédérales. Outre le rapport de gestion 2015, il a été question des améliorations organisationnelles et des données de controlling interne du Tribunal administratif fédéral.

Le 12 octobre s'est tenue une séance avec la Commission des finances des Chambres fédérales, consacrée au budget 2017 et au plan financier 2018–2020.

En vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile le 1^{er} janvier 2019, les Cours IV et V doivent atteindre un fonds de roulement qui leur permette de respecter les délais de traitement raccourcis prévus par la loi. Concrètement, l'objectif est de réduire à 1200 d'ici à fin 2018 les quelque 2600 procédures actuellement pendantes auprès des deux cours d'asile. A cette fin, une demande visant à obtenir quatre postes de juge supplémentaires pour une période limitée à deux ans a été soumise à la Commission judiciaire en septembre. Le président du Tribunal administratif fédéral et le vice-président du Tribunal fédéral ont participé à une séance consacrée à ce sujet avec la Commission des affaires juridiques le 14 octobre.

La séance du 15 novembre avec la Commission de gestion a porté sur la réorganisation du tribunal en six cours (GO 2016). Les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le renseignement ont fait l'objet d'une réunion avec la Délégation des Commissions de gestion le 23 novembre.

Collaboration

Les tribunaux de la Confédération entretiennent des contacts réguliers et collaborent étroitement à plusieurs niveaux. Toutes les commissions administratives se sont réunies le 23 février à Saint-Gall. Au niveau des secrétariats généraux, trois rencontres ont été organisées. Il s'est agi là principalement de coordonner et de chercher des effets de synergie dans des projets. Un thème récurrent durant l'année sous revue aura été l'introduction des dossiers électroniques pour la jurisprudence et pour l'administration. En outre, ces rencontres ont aussi servi à préparer les séances de surveillance.

2. INDICATIONS À L'INTENTION DU LÉGISLATEUR

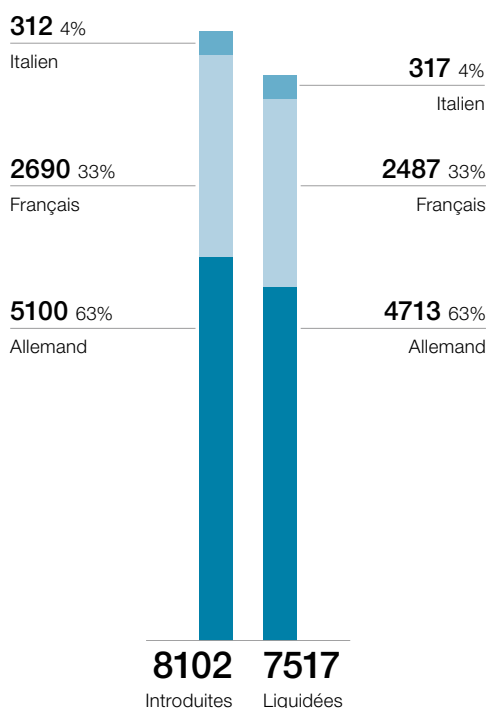
L'art. 63 al. 4^{bis} de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA, RS 172 021) prévoit au titre de l'émolument d'arrêté un montant maximal de 5000 francs dans les cas de contestations non pécuniaires et de 50 000 francs dans les autres cas. Dans le rapport de gestion 2015, le Tribunal administratif fédéral a déjà fait remarquer que la limite supérieure de l'émolument pour les contestations pécuniaires était trop basse, notamment pour les procédures complexes relevant du droit administratif économique (p. ex. droit des cartels, FINMA, droit des marchés publics avec des valeurs litigieuses qui se chiffrent en millions). Quant au montant maximal de l'émolument pour les contestations non pécuniaires, il ne s'avère plus non plus adapté. C'est pourquoi le Tribunal administratif fédéral propose de relever le seuil maximal de l'émolument de 5000 à 10 000 francs pour les contestations non pécuniaires et de 50 000 à 100 000 francs pour les autres litiges portés devant sa juridiction.

3. STATISTIQUES

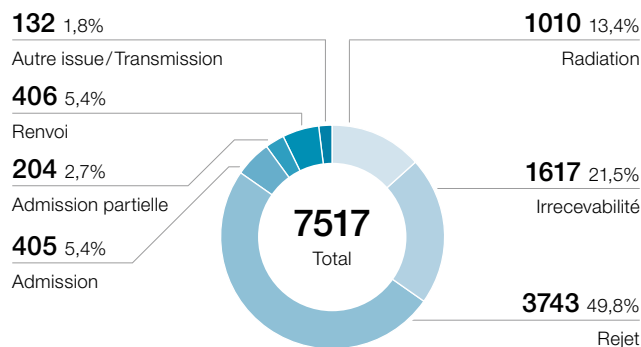
3.1 Nature et nombre des affaires

	Affaires						Issue du procès							
	Introduites en 2015	Liquidées en 2015	Reportées de 2015	Introduites en 2016	Liquidées en 2016	Reportées à 2017	Radiation	Irrecevabilité	Rejet	Admission	Admission partielle	Renvoi	Autre issue	Transmission
Recours	8223	7622	5107	7799	7212	5694	991	1526	3690	385	197	397	15	11
Actions	4	3	6	-	2	4	1	-	1	-	-	-	-	-
Autres moyens de droit	126	128	9	162	156	15	9	10	10	8	6	9	48	56
Demandes de révision, etc.	116	116	25	141	147	19	9	81	42	12	1	-	1	1
TOTAL	8469	7869	5147	8102	7517	5732	1010	1617	3743	405	204	406	64	68

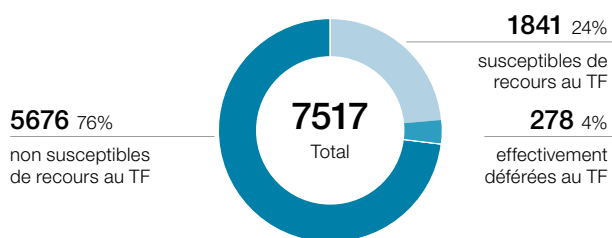
3.1.1 Affaires par langue en 2016



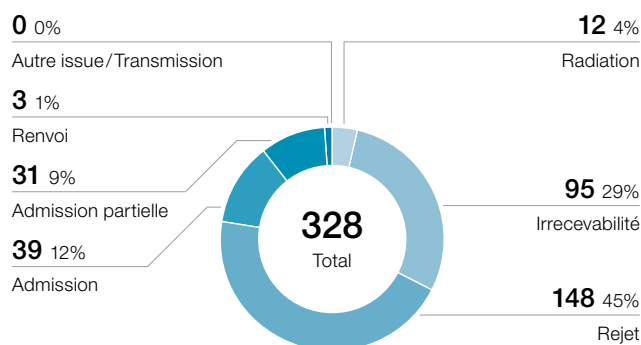
3.1.2 Modes de liquidation en 2016



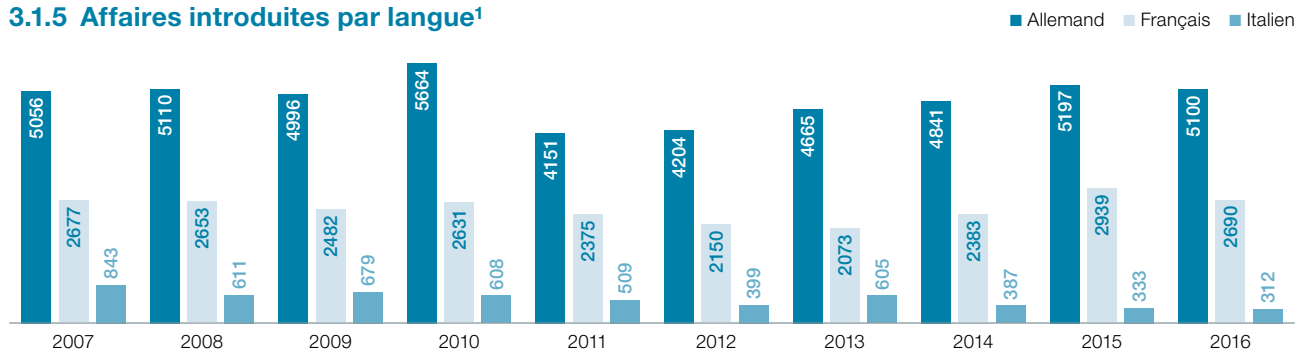
3.1.3 Liquidées 2016



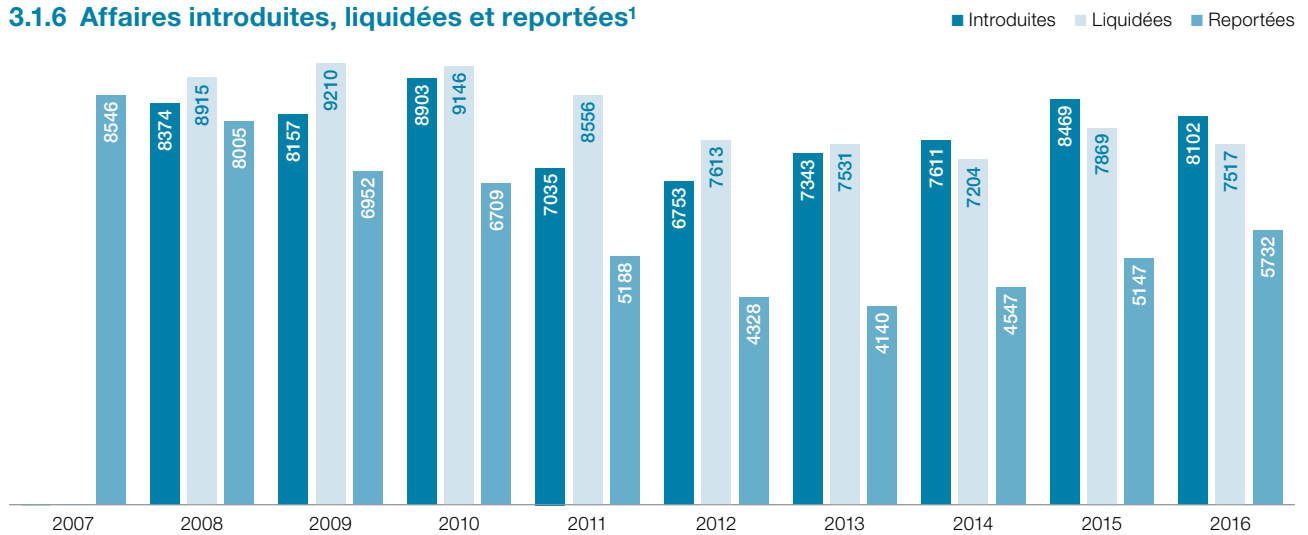
3.1.4 Liquidation des affaires déferées au TF



3.1.5 Affaires introduites par langue¹



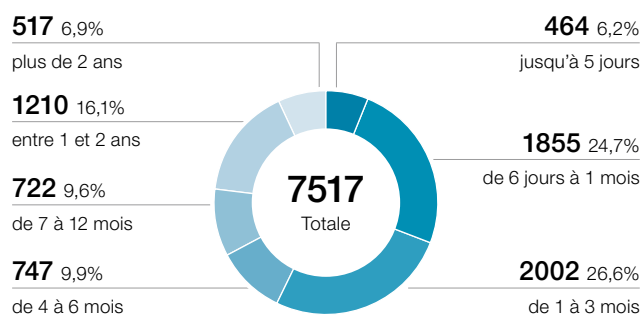
3.1.6 Affaires introduites, liquidées et reportées¹



¹ Les différences avec les chiffres indiqués dans le précédent rapport de gestion s'expliquent par des modifications ultérieures (jonction et disjonction de causes, enregistrements ultérieurs, etc.).

3.2 Durée des affaires

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2016
Recours	383	1723	1931	736	717	1205	517	7212
Actions	-	-	-	-	-	2	-	2
Autres moyens de droit	69	57	19	7	3	1	-	156
Demandes de révision, etc.	12	75	52	4	2	2	-	147
TOTAL	464	1855	2002	747	722	1210	517	7517



3.2.1 Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées		Affaires reportées	
	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)
Recours	219	2120	305	2160
Actions	558	609	952	2383
Autres moyens de droit	28	599	53	82
Demandes de révision, etc.	43	541	185	641
MOYENNE TOTALE	212	2120	305	2383

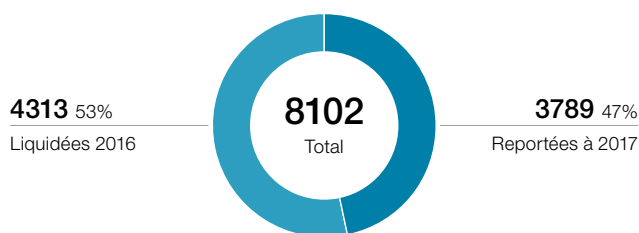
3.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)					Liquidation des affaires reportées (Q2)					Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)		
	Introduites en 2016	dont liquidées en 2016		dont reportées à 2017		Reportées de 2015	dont liquidées en 2016		dont reportées à 2017		Introduites en 2016	Liquidées en 2016	
Cour I	761	317	42%	444	58%	454	349	77%	105	23%	761	666	88%
Cour II	444	162	36%	282	64%	430	262	61%	168	39%	444	424	95%
Cour III ¹	677	198	29%	479	71%	1024	544	53%	480	47%	677	742	110%
Cour IV	2619	1599	61%	1020	39%	1294	789	61%	505	39%	2619	2388	91%
Cour V	2493	1530	61%	963	39%	1280	766	60%	514	40%	2493	2296	92%
Cour VI ²	1108	507	46%	601	54%	665	494	74%	171	26%	1108	1001	90%
TOTAL	8102	4313	53%	3789	47%	5147	3204	62%	1943	38%	8102	7517	93%

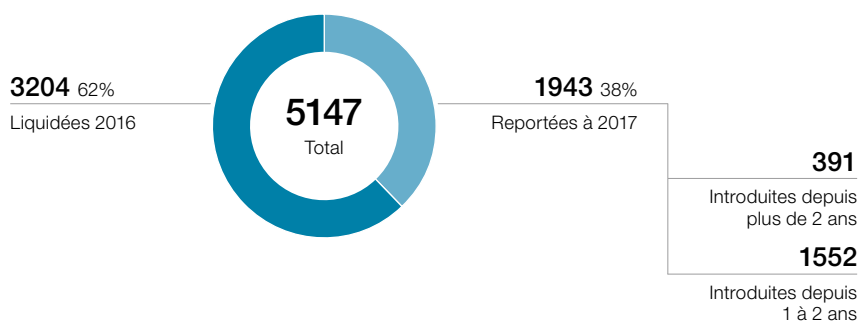
¹ Jusqu'au 30.6: Chambre 1 de la Cour III

² Jusqu'au 30.6: Chambre 2 de la Cour III

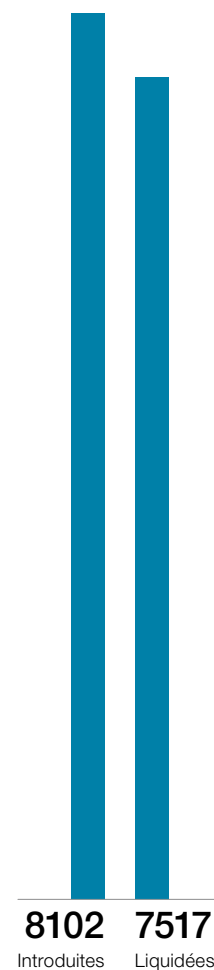
3.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



3.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

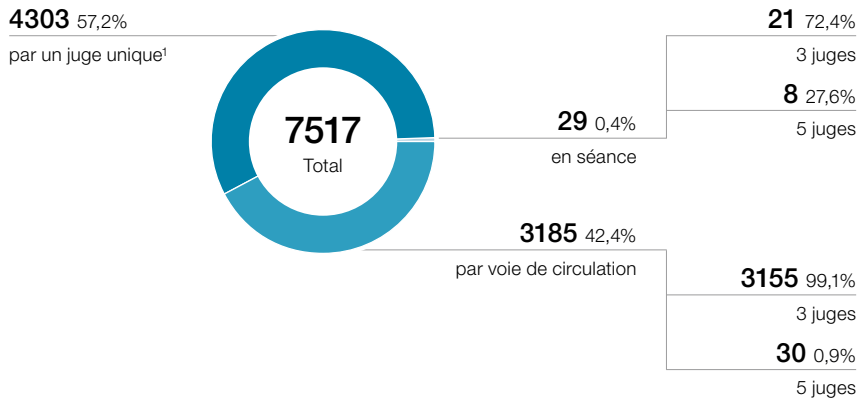


3.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)



3.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	Par un juge unique ¹	Par voie de circulation			En séance		
		3 juges	5 juges	Total	3 juges	5 juges	Total
Recours	4105	3050	28	3078	21	8	29
Actions	-	2	-	2	-	-	-
Autres moyens de droit	111	43	2	45	-	-	-
Demandes de révision, etc.	87	60	-	60	-	-	-
TOTAL	4303	3155	30	3185	21	8	29



¹ Dont 1785 arrêts rendus par un juge unique avec l'accord d'un second juge selon l'art. 111 let. e LAsi.

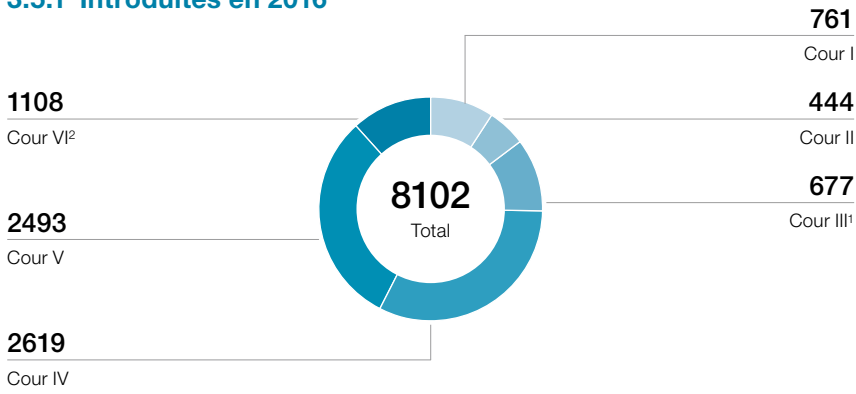
3.5 Répartition des affaires entre les cours, par catégories

	Reportées de 2015	Introduites en 2016	Liquidées en 2016	Reportées à 2017
Cour I				
Recours	450	740	645	545
Actions	2	–	–	2
Autres moyens de droit	2	21	21	2
Demandes de révision, etc.	–	–	–	–
Total	454	761	666	549
Cour II				
Recours	426	443	421	448
Actions	4	–	2	2
Autres moyens de droit	–	1	1	–
Demandes de révision, etc.	–	–	–	–
Total	430	444	424	450
Cour III¹				
Recours	1023	672	736	959
Actions	–	–	–	–
Autres moyens de droit	–	1	1	–
Demandes de révision, etc.	1	4	5	–
Total	1024	677	742	959
Cour IV				
Recours	1275	2481	2252	1504
Autres moyens de droit	3	66	57	12
Demandes de révision, etc.	16	72	79	9
Total	1294	2619	2388	1525
Cour V				
Recours	1270	2375	2176	1469
Autres moyens de droit	2	58	59	1
Demandes de révision, etc.	8	60	61	7
Total	1280	2493	2296	1477
Cour VI²				
Recours	663	1088	982	769
Actions	–	–	–	–
Autres moyens de droit	2	15	17	–
Demandes de révision, etc.	–	5	2	3
Total	665	1108	1001	772
TOTAL GÉNÉRAL	5147	8102	7517	5732

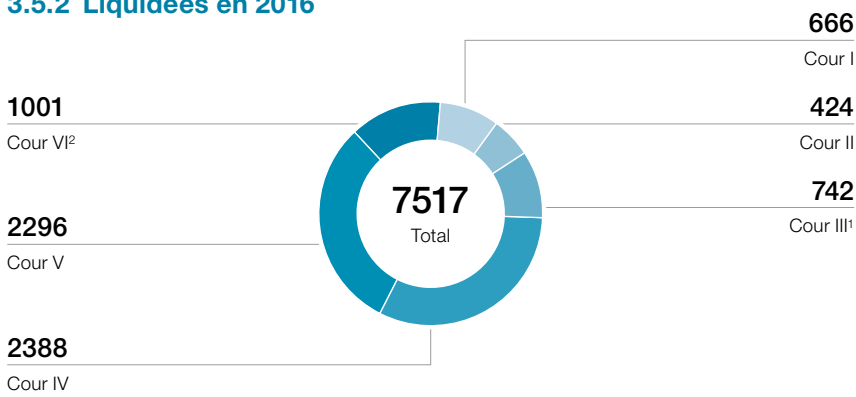
¹Jusqu'au 30.6: Chambre 1 de la Cour III

²Jusqu'au 30.6: Chambre 2 de la Cour III

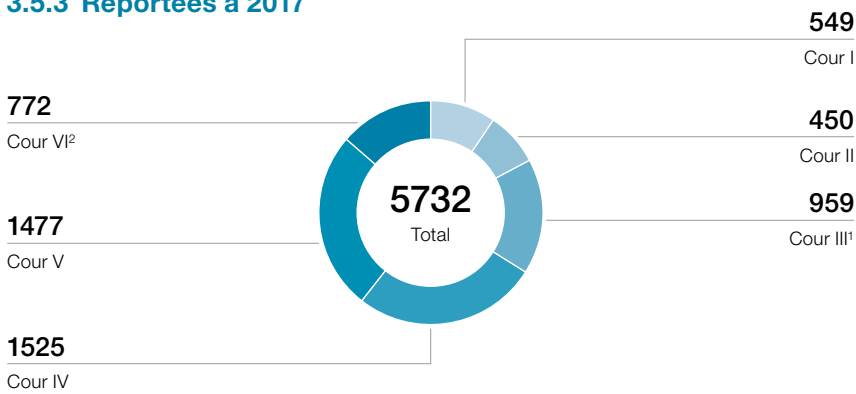
3.5.1 Introduites en 2016



3.5.2 Liquidées en 2016



3.5.3 Reportées à 2017



¹ Jusqu'au 30.6: Chambre 1 de la Cour III

² Jusqu'au 30.6: Chambre 2 de la Cour III

3.6 Répartition des affaires entre les cours (cinq ans)

	Introduites					Liquidées				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
Cour I										
Recours	604	692	588	661	740	637	581	719	636	645
Actions	1	-	-	2	-	1	-	-	-	-
Autres moyens de droit	6	15	15	16	21	11	12	16	17	21
Demandes de révision, etc.	2	5	2	2	-	2	4	2	4	-
Total	613	712	605	681	761	651	597	737	657	666
Cour II										
Recours	465	414	428	409	443	439	415	410	396	421
Actions	1	-	1	2	-	1	-	1	2	2
Autres moyens de droit	2	9	2	2	1	2	8	3	2	1
Demandes de révision, etc.	1	2	1	1	-	1	2	1	1	-
Total	469	425	432	414	444	443	425	415	401	424
Cour III¹										
Recours	1913	2047	1722	1716	672	1982	2233	1865	1770	736
Actions	-	2	-	-	-	-	2	-	1	-
Autres moyens de droit	5	14	17	13	1	4	13	15	16	1
Demandes de révision, etc.	4	10	9	8	4	8	8	9	10	5
Total	1922	2073	1748	1737	677	1994	2256	1889	1797	742
Cour IV										
Recours	1872	2240	2439	2773	2481	2271	2277	2068	2460	2252
Autres moyens de droit	46	44	42	43	66	45	44	42	41	57
Demandes de révision, etc.	142	73	61	53	72	134	83	62	46	79
Total	2060	2357	2542	2869	2619	2450	2404	2172	2547	2388
Cour V										
Recours	1548	1651	2181	2664	2375	1924	1718	1887	2360	2176
Autres moyens de droit	32	56	53	52	58	29	57	53	52	59
Demandes de révision, etc.	109	69	50	52	60	122	74	51	55	61
Total	1689	1776	2284	2768	2493	2075	1849	1991	2467	2296
Cour VI²										
Recours	-	-	-	-	1088	-	-	-	-	982
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres moyens de droit	-	-	-	-	15	-	-	-	-	17
Demandes de révision, etc.	-	-	-	-	5	-	-	-	-	2
Total	-	-	-	-	1108	-	-	-	-	1001
TOTAL GÉNÉRAL	6753	7343	7611	8469	8102	7613	7531	7204	7869	7517

¹2012–2015: la cour se subdivise en deux chambres. Le 1.7.2016, la Chambre 2 est devenue la Cour VI. Les chiffres de l'année 2016 incluent les valeurs du premier semestre se rapportant à l'ancienne Chambre 1 de la Cour III.

²La Cour VI, constituée à partir de la Chambre 2 de la Cour III, existe depuis le 1.7.2016: pour le premier semestre de l'année 2016, les chiffres de l'ancienne Chambre 2 de la Cour III sont pris en compte.

3.7 Affaires liquidées selon les matières

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision, etc.	Dont décisions sur renvoi du TF	Total
Etat – Peuple – Autorités						
140.00 Droit de cité	41	-	-	-	-	41
141.00 Droit des étrangers	871	-	12	3	-	886
142.10 Procédure d'asile	4305	-	102	134	-	4541
142.50 Asile divers	75	-	4	-	-	79
143.00 Reconnaissance de l'apatridie	10	-	-	-	-	10
144.00 Documents d'identité	29	-	-	-	-	29
152.00 Liberté d'opinion et d'information	20	-	1	-	-	21
170.00 Responsabilité de l'Etat (Confédération)	9	-	-	-	-	9
172.00 Procédure administrative et procédure du Tribunal administratif fédéral	50	-	30	5	-	85
173.00 Marchés publics	46	-	-	-	-	46
174.00 Rapports de service de droit public (Confédération)	67	-	-	-	-	67
195.00 Personnes et institutions suisses à l'étranger	19	-	-	-	-	19
199.00 Entraide administrative et judiciaire	91	-	1	-	-	92
Total Etat – Peuple – Autorités	5633	-	150	142	-	5925
Droit privé – Procédure civile – Exécution						
210.10 Surveillance des fondations	4	-	-	-	-	4
210.20 Activité d'intermédiaire en vue de l'adoption	-	-	-	-	-	-
221.10 Surveillance de la révision	5	-	-	-	-	5
221.20 Registre du commerce et raisons de commerce	-	-	-	-	-	-
232.10 Droit d'auteur	3	-	-	-	-	3
232.20 Protection des marques, du design et de variétés végétales	78	-	-	-	-	78
232.50 Droit d'auteur	2	-	-	-	-	2
232.60 Protection des données et principe de la transparence	24	-	-	-	-	24
232.70 Appellations d'origine	-	-	-	-	-	-
251.00 Cartels	13	-	-	-	-	13
Total Droit privé – Procédure civile – Exécution	129	-	-	-	-	129
Droit pénal – Procédure pénale – Exécution						
312.00 Partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC)	-	-	-	-	-	-
341.00 Contributions fédérales pour l'exécution des peines et des mesures	-	-	-	-	-	-
Total Droit pénal – Procédure pénale – Exécution	-	-	-	-	-	-
Ecole – Science – Culture						
410.00 Ecole	61	-	-	-	-	61
420.00 Science et recherche	8	-	-	-	-	8
440.00 Langue, art et culture	24	-	-	-	-	24
450.00 Droit de la protection de la nature et du paysage	-	-	-	-	-	-
Total Ecole – Science – Culture	93	-	-	-	-	93
Défense nationale						
500.00 Défense nationale	9	1	-	-	-	10
Finances						
610.00 Subventions	18	-	-	-	-	18
630.00 Douanes	35	-	1	-	-	36
641.00 Droit de timbre	-	-	-	-	-	-
641.99 Impôts indirects	73	-	2	-	-	75
643.00 Taxe sur la valeur ajoutée	54	-	2	-	-	56
650.00 Redevances sur le trafic des poids lourds	9	-	-	-	-	9
650.49 Divers impôts indirects	10	-	-	-	-	10
650.99 Impôts directs	2	-	-	-	-	2
654.00 Impôt anticipé	10	-	-	-	-	10
655.00 Droit fiscal international	3	-	-	-	-	3
699.00 Finances (divers)	2	-	-	-	-	2
Total Finances	143	-	3	-	-	146

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision, etc.	Dont décisions sur renvoi du TF	Total
Travaux publics – Énergie – Transports et communications						
711.00 Expropriation	18	-	1	-	-	19
725.00 Routes nationales	2	-	-	-	-	2
730.00 Énergie (sans installations électriques)	20	-	-	-	-	20
730.20 Installations électriques	54	-	-	-	-	54
740.00 Routes (sans les routes nationales)	1	-	-	-	-	1
742.00 Chemins de fer	23	-	-	-	-	23
748.10 Installations de navigation aérienne	10	-	-	-	-	10
748.30 Aviation (sans les installations aéronautiques)	25	-	-	-	-	25
749.00 Autres installations	1	-	-	-	-	1
783.00 Poste, télécommunications	10	-	-	-	-	10
785.00 Radio et télévision	22	-	-	-	-	22
799.00 Travaux publics – Énergie – Transports et communications (divers)	7	-	-	-	-	7
Total Travaux publics – Énergie – Transports et communications	193	-	1	-	-	194
Santé – Travail – Sécurité sociale						
810.10 Médecine et dignité humaine	1	-	-	-	-	1
810.20 Professions sanitaires	11	-	-	-	-	11
810.30 Substances thérapeutiques	18	-	-	-	-	18
810.40 Produits chimiques	6	-	-	-	-	6
810.50 Protection de l'équilibre écologique	5	-	-	-	-	5
810.60 Denrées alimentaires et objets usuels	1	-	-	-	-	1
810.70 Lutte contre les maladies et les accidents	6	-	-	-	-	6
820.00 Travail (droit public)	74	-	-	-	-	74
830.00 Assurances sociales	825	-	1	5	-	831
830.10 Assurance sociale (partie générale)	7	-	-	-	-	7
830.30 Assurance vieillesse et survivants (AVS)	157	-	-	-	-	157
830.40 Assurance-invalidité (AI)	433	-	1	5	-	439
830.50 Assurance-maladie	90	-	-	-	-	90
830.60 Assurance-accidents	23	-	-	-	-	23
830.70 Prévoyance professionnelle	112	-	-	-	-	112
830.80 Allocations pour perte de gain (APG) et assurance maternité	-	-	-	-	-	-
830.90 Allocations familiales	-	-	-	-	-	-
830.95 Assurance-chômage	3	-	-	-	-	3
840.00 Encouragement au logement, à la construction et à l'accession à la propriété	-	1	-	-	-	1
850.00 Assistance	-	-	-	-	-	-
Total Santé – Travail – Sécurité sociale	947	1	1	5	-	954
Économie – Coopération technique						
901.00 Encouragement à l'investissement et promotion économique	-	-	-	-	-	-
910.00 Agriculture	22	-	-	-	-	22
920.00 Forêts, chasse et pêche	-	-	-	-	-	-
930.00 Industrie	2	-	-	-	-	2
930.40 Jeux de hasard et maisons de jeu	2	-	-	-	-	2
940.00 Commerce, crédit et assurance privée	31	-	-	-	-	31
950.20 Surveillance des marchés financiers	28	-	-	-	-	28
990.99 Économie – Coopération technique (divers)	-	-	-	-	-	-
Total Économie – Coopération technique	55	-	-	-	-	55
999.00 Divers	10	-	1	-	-	11
TOTAL GÉNÉRAL	7212	2	156	147	-	7517

TABLEAU COMPARATIF

des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)				
Nombre de juges	38	15,8	64,90	3,45
Nombre de greffiers	132	19,9	184,50	0,9
Autres collaborateurs	146,6	22,4	111,00	1,3
Volume des affaires				
Stock au début de l'année	2 816	180	5 147	26
Nombre d'affaires introduites	7 743	901	8 102	27
Nombre d'affaires liquidées	7 811	787	7 517	24
Stock à la fin de l'année	2 748	294	5 732	29
Durée moyenne de procédure (jours)	140	199 ¹ /97 ²	212	518 ³ /88 ⁴
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	25	4	391	1
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2016	66%	69%	53%	33%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2016	95%	94%	62%	58%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	101%	87%	93%	89%
Finances				
Compte des résultats				
Revenus	13 603 237	832 294	4 070 434	934 182 ⁵
Charges	91 959 761	14 518 062	76 214 424	16 386 689
Charges de personnel	77 736 713	11 179 339	65 241 360	13 511 770
Charges de biens et services et charges d'exploitation	13 956 669	3 207 647	10 782 355	2 793 191
Attribution à des provisions	–	97 000	146 300	7 600
Amortissement du patrimoine administratif	266 379	34 076	44 410	–
Compte des investissements				
Recettes	–	–	–	–
Dépenses	782 118	–	–	–
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	782 118	–	–	–
Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	14,67%	5,73%	5,34%	57,01% ⁵
Particularités				
Assistance judiciaire	810 671	29 726	558 766	–
Charges de biens et services liées à l'informatique	1 944 741	431 073	2 883 475	150 204
Location de locaux	6 724 380	1 885 420	4 070 023	66 657

¹ Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

² Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

³ Durée moyenne des procédures ordinaires

⁴ Durée moyenne des procédures sommaires

⁵ Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 704 507)